

Pour le Conseil des ministres du lundi 21 octobre 2019 le Président de la République a arrêté l'ordre du jour suivant (parties A et D) :

PARTIE A

Sur la proposition du ministre de l'économie et des finances :

- ordonnance modifiant les dispositions relatives aux offres au public de titres.

Sur la proposition du ministre de l'action et des comptes publics :

- ordonnance relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration.

Sur la proposition du ministre de l'agriculture et de l'alimentation :

- ordonnance relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

PARTIE D

Point présenté par :

- le ministre de l'économie et des finances
- le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

- Les résultats de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.